AQUADIUM
Centre Forme & Nautique
intercommunal à Montmorency

Centre Nautique Intercommunal
Piscine, Centre Forme.
1 à 5 rue Henri Dunant 95160 Montmorency, Tél : 01 34 12 98 31
contact@piscinemontmorency.fr

CONVOCATION : le 10 avril 2026.

Objet : Délibération n° 11 – Règlement intérieur.

Délégués en exercice : **14**
Présents : **11**
Votants : **11**

L'an deux mille vingt-six, le jeudi vingt-trois avril,

Les membres du Comité Syndical, légalement convoqués par Monsieur Maxime THORY, Président sortant, se sont réunis au Centre Nautique Intercommunal à Montmorency, sous la présidence de Monsieur Maxime THORY, nouvellement élu Président du Centre Nautique Intercommunal.

Étaient présents :

Mm JUDE		**ANDILLY**
M. CELESTIN	Mme LMOUATAZ	**DEUIL LA BARRE**
M. BASSOT	M. BAZIN	**ENGHIEN LES BAINS**
		GROSLAY
M. REVEILLERE	M. BRUN	**MARGENCY**
M. ZIANI	M. TRAORE	**MONTMAGNY**
M. THORY	Mme ANGELO	**MONTMORENCY**

FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE

Excusés :
M. Whiston (Andilly), M. Jeffroy (Gorslay), Mme Derkaoui (Groslay),
M. Petitpas (Deuil-la-Barre) représenté par sa suppléante Mme Lmouataz (Deuil-la-Barre),
Mme Grizon (Montmagny) représentée par son suppléant M. Traoré (Montmagny),
M. Brianchon (Montmorency) représenté par sa suppléante Mme Angelo (Montmorency).

Étaient également présents :

M. Shu-Leporowski	Directeur Général des Services de la ville de Montmorency,
M. Apruzzèse	Directeur du Centre Nautique Intercommunal,
Mme Burkhart	Secrétaire du Centre Nautique Intercommunal,
M. Plaignaud	Suppléant pour la ville de Margency.

Secrétaire de séance :

M. Bassot	Elu titulaire de la ville d'Enghien-les-Bains.

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le : 18 / 05 / 2026
Et de la publication le : 18 / 05 / 2026

AQUADIUM
Centre Forme & Nautique
intercommunal à Montmorency

Centre Nautique Intercommunal
Piscine, Centre Forme
1 à 5 rue Henri Dunant - 95160 Montmorency , Tél : 01 34 12 98 31
contact@piscinemontmorency.fr ; https://www.piscinemontmorency.fr

SEANCE DU COMITE DU 23 AVRIL 2026.

DELIBERATION N°11

OBJET : REGLEMENT INTERIEUR

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement intérieur du Centre Nautique Intercommunal,

Vu le règlement intérieur complémentaire pour l'espace forme du Centre Nautique Intercommunal,

Considérant la nécessité d'adopter le règlement intérieur en début de mandature,

Après en avoir délibéré, les membres du Comité, à l'unanimité,

Adopte le règlement intérieur du Centre Nautique Intercommunal et le règlement intérieur complémentaire pour l'espace forme du Centre Nautique Intercommunal.

CLOS ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Président du Centre Nautique Intercommunal
Monsieur Maxime THORY,
Maire de Montmorency.

CENTRE NAUTIQUE INTERCOMMUNAL à MONTMORENCY *n°1*

AQUADIUM
Centre Forme & Nautique
intercommunal à Montmorency

Centre Nautique Intercommunal
Piscine, Centre Forme
1 à 5 rue Henri Dunant - 95160 Montmorency - Tél. : 01 34 12 98 31
contact@piscinemontmorency.fr - https://www.piscinemontmorency.fr

SEANCE DU COMITE DU 23 AVRIL 2026

NOTE DE PRESENTATION N°11

OBJET : REGLEMENT INTERIEUR

P.J. : REGLEMENT INTERIEUR DU CENTRE NAUTIQUE INTERCOMMUNAL ET REGLEMENT INTERIEUR DE L'ESPACE FORME.

En début d'une nouvelle mandature, il convient de voter le règlement intérieur. Il y en a un pour tout l'établissement et un spécifique en plus pour l'espace forme.

Il est proposé des évolutions pour s'adapter au fonctionnement actuel.